

# Compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2014

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 6 octobre 2014, à 20h, salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes. M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, M. David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

**Absents** : MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Conseillers Municipaux.

**Pouvoir** : M. Arnol pour M. Sirand.

**Secrétaire de séance** : Mme Chaix.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2014 n'appelle aucune remarque.

En préambule de séance, M. LAGUT, chargé de mission à l'ALEC, Agence Locale de l'Energie et du Climat, présente le bilan énergétique 2013 de la commune.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Arnol, Conseiller Municipal.

## PETITE ENFANCE

Présenté par Mme Isabelle Pigeon, Adjointe Déléguée,

- le versement à l'association Bout'Chou, pour régularisation, d'une subvention complémentaire d'un montant de 12 635 €.

## PERSONNEL

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- la création d'un poste d'Adjoint Technique 1ère classe à temps complet.

## FINANCES

Présentée par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué,

- une demande d'admission en non-valeur sur le budget principal, d'un montant de 224,54 €.

## REGLEMENTATION

Présentée par M. David Wager, Conseiller Municipal Délégué,

- l'adhésion au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture de gaz.

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- le rapport de la commune sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2013.

## DIVERS

Présentée par M. le Maire,

- dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des petites communes, une demande de subvention de 50 000 € à la Métro suite à différents travaux d'investissements effectués par la commune.

## **INFORMATION**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature :

- d'une convention avec l'association Amicale Club de Poisat pour l'organisation d'ateliers découverte en lien avec le Centre Socioculturel et Sportif (CSCS)
- de contrats avec GDF SUEZ pour la fourniture de gaz au Centre Socioculturel et Sportif (CSCS) et à l'école maternelle.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS

Le présent compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.